# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le deux décembre à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Mr BLANC Jean-Claude, Maire

**Présents** : Mmes AGUILA Mylène, COULOMB Stéphanie, DURAN Sandra, KUCZMA Maud, MOUSSONNE Patricia et Mrs BONCOURRE Thierry, DUPRAT Nicolas, CHIBLI Aziz, FORMOSA Mathieu, GABRIEL Abilio, MARAIS Philippe, POUX Sébastien, PUCHOIS Jérôme

**Absent** : Sabrina GATHELIER

**Pouvoir** : Sabrina GATHELIER a donné pouvoir à Stéphanie COULOMB

**Secrétaire de séance** : Aziz CHIBLI

Mme Nathalie LOUBIERES, secrétaire de Mairie, était présente.

Monsieur le Maire déclare l'ouverture de la séance et informe que ce conseil se tiendra à huis clos suite à l'urgence sanitaire ainsi que l'interdiction au public de se déplacer.

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour. Il informe qu'un nouveau point sera rajouter (reçu le 1er décembre et à voter avant la fin de l'année) : Renouvellement de la convention commune et PETR Pays Sud Toulousain.

## Ordre du jour

1 - **Observations sur le compte rendu du conseil municipal du 7 octobre 2020**

Monsieur le Maire demande s'il existe des observations.
Aucunes observations à noter.

2 – **Délibération sur les travaux du passage derrière l'église**

Monsieur le Maire rappelle au conseil les travaux du chemin derrière l'église. Un devis a été proposé par l'entreprise GALY pour un montant de 4 416,00 € TTC.

Il donne la parole à Abilio GABRIEL.

**GABRIEL Abilio** explique que ce devis représente des travaux efficaces et le moins coûteux.

**Sébastien POUX** remarque le devis est correct.

N'ayant pas de questions, le devis est approuvé à l'unanimité.

3 - **Décisions modificatives**

Monsieur le Maire donne la parole à la secrétaire de Mairie.

Nathalie LOUBIERES rappelle au conseil que les documents ont été envoyés par mail. Ces décisions modificatives concernent les virements de crédits en fonctionnement et en investissement.

**Section fonctionnement**

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|---|---|---|
| D 60633 : Fournitures de voirie | 1 000,00 € | |
| **Total D 011 : Charges à caractère général** | **1 000,00 €** | |
| D 6411 : Personnel titulaire | | 500,00 € |
| D 6413 : Personnel non titulaire | | 5 000,00 € |
| D 6453 : Cotisations caisses retraite | | 1 000,00 € |
| D 6454 : Cotisations ASSEDIC | | 500,00 € |
| **TOTAL D 012 : Charges de personnel** | | **7 000,00 €** |
| D 65548 : Autres contributions | 5 000,00 € | |
| D 6574 : Subv. Fonct. Person. Droit privé | 1 000,00 € | |
| **TOTAL D 65 : Autres charges gestion courant** | **6 000,00 €** | |

**Section investissement**

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|---|---|---|
| D 2051 – 111 Logiciel dématérialisation | | 300,00 € |
| **Total D 20 : Immobilisations incorporelles** | | **300,00 €** |
| D 21538 : Autres réseaux | 300,00 € | |
| **TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles** | **300,00 €** | |

4 - **Décision sur le renouvellement du contrat de Michel BOUCHER**
Monsieur le Maire donne la parole à Sébastien POUX.

**Sébastien POUX** explique que la commune est en attente du rapport du médecin expert mandaté par le Centre de Gestion concernant l'agent Bernard CELMA. Cet expert statuera sur l'état de santé de Bernard CELMA et donnera un avis sur la suite de son dossier. Cet agent a son arrêt de travail prolongé jusqu'au 13 décembre 2020. Son remplaçant, Michel BOUCHER a son contrat renouvelé jusqu'au 31 décembre 2020. Sébastien POUX propose de renouvelé le contrat de Michel BOUCHER jusqu'au 31 janvier 2020 afin de palier à l'absence de Bernard CELMA.
Il informe, tout de même, sur l'éventuelle reprise de cet agent après le 13 décembre 2020. Ce qui engendrerait la présence de 3 agents pour 15 jours.
Ce renouvellement de contrat permet, toutefois, une anticipation à une éventuelle prolongation de Bernard CELMA.
Il émet l'éventualité de prise de congés, non pris en 2020, dû à son arrêt ; ce qui ne pénaliserait pas Patrick SANDRE.

Approuvé à l'unanimité des membres présents pour le renouvellement du contrat de Michel BOUCHER jusqu'au 31 janvier 2020.

5 - **Décision sur les primes de fin d'année**
Monsieur le Maire explique que les agents perçoivent une prime de fin d'année à hauteur de 10 % du salaire brut annuel.

Il demande au conseil de se prononcer sur l'attribution d'une prime de fin d'année à Michel BOUCHER. Il précise que si la commune applique les mêmes conditions qu'aux agents titulaires, le montant de cette prime s'élèverait à 880 € brut.

N'ayant pas de questions, Monsieur le Maire procède au vote.

Le conseil décide à l'unanimité des membres présents que la prime sera calculée selon son ancienneté en 2020 (à savoir de juillet à décembre) à hauteur de 10 % du salaire brut.

6 - **Réflexion sur les propositions du géomètre concernant le passage de la rue de la poste vers l'impasse du Patit et l'échange des parcelles avec Mr BLANC Jean**

Monsieur le Maire explique avoir rencontré le géomètre mardi 1er décembre 2020 avec Abilio GABRIEL.

**Concernant le dossier de l'impasse du presbytère :** Seuls les 2 propriétaires, situés aux extrémités de l'impasse seront convoqués.
Il précise qu'une réunion sera provoquée, tout de même, avec les autres propriétaires afin de les informer.

Concernant les parcelles communales situées dans le bois, elles ne seront pas géométrées. Seules les parcelles de Mr BLANC Jean situées à côté de l'abri bus le seront.

Monsieur le Maire rappelle que le chemin qui descend derrière le château jusqu'à la salle des fêtes appartient au château. Cependant étant donné qu'il est ouvert depuis plus de 30 ans, il n'est pas possible de le fermer.

Monsieur le Maire informe que les frais de géomètre du passage du presbytère seront à régler par les propriétaires.

**Thierry BONCOURRE** remarque la plus value de leur habitation dûe à l'agrandissement de leur parcelle, qui ne sera plus couper par ce passage.

7 - **Décision sur la location de la salle des fêtes en 2021**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

**Thierry BONCOURRE** propose de fermer la salle jusqu'au 31 mars 2020 sauf si les conditions sanitaires permettent de la rouvrir avant.

La secrétaire informe qu'il y a une location début mars ;

**Sébastien POUX et Thierry BONCOURRE** proposent de la fermer jusqu'à fin février 2021.

**Thierry BONCOURRE** demande que les futurs loueurs soient informés de la fermeture jusqu'au 28 février 2021.

Le conseil décide de fermer la salle des fêtes jusqu'au 28 février 2020 selon les nouvelles restrictions sanitaires.

**8 -Délibération sur la convention avec le PETR**

Monsieur le Maire donne la parole à Thierry BONCOURRE.

**Thierry BONCOURRE** explique le rôle du PETR et de cette convention. Il informe que cette convention concerne l'instruction des permis de construire. Le coût moyen, pour les communes, par acte s'élève à 153 €. Cette convention permet au Pays Sud Toulousain d'instruire les dossiers d'urbanisme.
Il informe que cette convention devrait être revue courant avril 2021. En effet, les communes vont peut-être avoir la possibilité de facturer les dépôts de demandes d'urbanisme aux demandeurs.

**Aziz CHIBLI** s'interroge sur « Qui va fixer ce montant ? »

**Thierry BONCOURRE** répond qu'un pourcentage sera appliqué. Cette participation permettrait d'augmenter et pérenniser les emplois des instructeurs. Il faut savoir que les communauté des communes versent une participation à hauteur de 3€ par habitant au PETR ;

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

**8 – Informations du maire**

- **Ordures ménagères** : La communauté de communes va prendre en charge un container enterré 2 flux (ordures ménagères (vert) et tri sélectif (jaune)) par commune mise à part les communes situées dans le périmètre des bâtiments de France. En effet, l'ensemble des containers enterrés seront pris en charge par la communauté des communes. La commune possède 5 containers enterrés dans le périmètre des Bâtiments de France. Le container à papier (bleu) et le container à verre resteront aériens. L'architecte des Bâtiments de France se déplace en mairie pour étudier ce projet le lundi 7 décembre 2020. Le service collecte et déchets seront également à ce rdv. Les communes , qui le souhaitent, pourront toujours enterrer les colonnes aériennes mais à leur frais. La commune est référente avec Caujac et Mauressac.
  Pour mémoire, le coût de 2 flux enterrés s'élève à 20 000 €.

- Installation de la fibre est en cours

- **Plantation de la vigne dans le virage** : merci aux employés communaux et élus

- **Problème de l'éclairage public route de caujac et côte de martel** : Ce jour, mercredi 2 décembre, rendez-vous sur place avec la Société BOUYGUES, mandaté par le SDEHG, qui gère l'entretien et le dépannage de l'éclairage public afin de validé l'arbre à élaguer. Il a été constaté que la glycine n'était pas responsable de la panne d'éclairage public mais un chêne situé au niveau de la route de Caujac. Suite à ce rendez-vous, Monsieur le Maire informe avoir contacté ENEDIS afin qu'il intervienne sur cet élagage. En fin de cette même journée, Monsieur le Maire a été informé que la Société ENEDIS s'était rendue sur place afin de constater. Cette dernière devra couper l'électricité afin d'élaguer l'arbre. Cepdendant, à ce jour, aucune date n'a été communiquée.

- La délibération d'opposition de transfert du PLU à la communauté de communes devra être redélibéré entre avril et juin 2021

- Monsieur le Maire demande aux élus responsables de la communication de diffuser l'information de mise à disposition de broyat, pour les habitants de Puydaniel.

- Prise de contact avec TEREGA au sujet du chemin de ferret : Un bilan sera fait à la fin des travaux. Monsieur le Maire informe que la Société TEREGA a fait réalisé un constat d'huissier.

- Un courrier va être adressé à Mr Broquiere concernant la remise en état du chemin situé en face de la mare. Le chemin est impraticable sur 200 m.

- **Trottoir rue de la poste** : les employés municipaux sont en cour de réfection du trottoir devant 4 rue de la poste.

- Le recensement de la population est reporté en 2021.

- **Subvention du broyeur** : 1 000 € par le conseil départemental

- **Assainissement de Mercié** : Le courrier devrait arriver dans la semaine du 7 décembre 2020,

**9 - Questions diverses**

- **Référent fibre** : Jérôme PUCHOIS est désigné référent.

- **Miroir** : 2 devis sont proposés. Un à 409 € HT et un à 300 € HT.

  * **Jérôme PUCHOIS** se questionne sur la nécessité de l'acquisition de ce miroir étant donné qu'il y a déjà un STOP. « Ne peut-on pas rencontrer le propriétaire de l'angle afin et envisager un élagage des arbres ? »
  * **Stéphanie COULOMB** remarque que le miroir situé à Marsoula est cassé. « Ne faut-il pas le retirer ? »
  * **Jérôme PUCHOIS** propose de se rendre sur place et d'étudier la faisabilité.
  * **Sébastien POUX** remarque que ce projet de miroir est la même configuration qu'au niveau de la Départementale. Il rappelle que le Département n'a pas installé de miroir étant donné qu'il y existe déjà un STOP. Il propose que la commission urbanisme se déplace sur place afin d'étudier les différentes options.
  * **Stéphanie COULOMB** pense que le miroir serait plus nécessaire à l'angle de l'école

- **Philippe MARAIS** propose de matérialiser des places de parking sur la place de l'église. Il présente le projet selon la réglementation en vigueur à savoir des emplacements de 2,5 m de large par 5,5 m de long. Il informe avoir rencontrer certains propriétaires de l'avenue des Pyrénées (du 6 au 14 ) et lui ont indiqué être intéressés par ce nouveau parking. Il propose de déplacer un ou deux bacs à fleurs de la place dans le virage de l'école afin d'éviter le stationnement qui gêne la visibilité et la circulation.
  * **Mathieu FORMOSA** informe que les places de parking manquent fortement.

* **Aziz CHIBLI** remarque le stationnement de nombreux véhicules sur l'avenue des Pyrénées et qu'il est impossible de se croiser.
* **Philippe MARAIS** souhaite savoir si le projet est validé ou reporté au prochain conseil.
* **Monsieur le Maire** pense que ce projet est méritant.

Après un long débat, la commission urbanisme se rendra sur place en même temps que les miroirs.

- Jérôme PUCHOIS

* a rencontré une commerçante ambulante qui propose de venir s'implanter sur la commune avec son camion le mardi ou mercredi matin. Elle propose des produits frais de type volailles, rôtisserie, fromages, plats à emporter. Elle n'a pas de créneau pour les week-ends. Elle reste entre 1/2 heure et 3/4 heure sur un même village. L'idéal serait le mercredi matin. Des « flyers » seront distribués dans les boîtes aux lettres.

* L'adresse mail de la mairie va changer très bientôt. En effet, l'adresse mail actuelle n'est pas sécurisée. La commune va passer par un hébergeur de mail.

* **Sébastien POUX** demande la possibilité de bénéficier des adresses mails pour les élus afin de supprimer les adresses mails personnelles

La secrétaire se renseignera afin de savoir si cette prestation est incluse dans l'abonnement.

- **Stéphanie COULOMB** informe le conseil
  * que le comité des fêtes n'a pas donné de réponse au courrier du mois de septembre. Le service juridique du GROUPAMA a été sollicité. Elle procède à la lecture du projet de courrier qui sera envoyé en courrier recommandé après avoir eu le retour du service juridique.
  * ne pas avoir répondu au mail de l'Association Patrimoine.
- **Aziz CHILI** souhaite que les élus passent en mairie pour venir s'informer. Il est conscient que tout le monde travaille et manque de temps. Une fois par mois serait bien. Il constate que le rôle du maire est important et que les décisions prises au conseil municipal sont minimes par rapport au quotidien.
  * Jean-Claude BLANC approuve cette observation mais remarque que le contexte est très particulier cette année.

- **Sébastien POUX** informe que le dossier du concours ville et village fleuri a été envoyé. Il n'y aura pas de déplacement cette année mais l'appréciation se fera sur dossier photo.

- **Jérôme PUCHOIS** informe la participation, avec Mylène, AGUILA du concours photographie de la Haute-Garonne (mélange entre le moderne et l'ancien). Les photos ont été publiés sur Facebook.

- **<u>Cadeaux des aines</u>** : Monsieur le Maire rappelle que le repas des aines n'aura pas lieu cette année. Toutefois, des coffrets leur seront offert. Il présente quatre types de coffrets proposés par Jérôme PUCHOIS provenant de 2 commerçants différents. Le tarif des coffrets s'élève à 15€ pour les personnes seules et 25 € pour les couples. Le coffret retenu est au « coin du feu » de Grazac.

Séance levée à 22h00

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

| | | |
|---|---|---|
| Mr BLANC Jean-Claude | Mr BONCOURRE Thierry | Mme COULOMB Stéphanie |
| Mr GABRIEL Abilio | Mme AGUILA Mylène | Mme DURAN Sandra |
| Mme GATHELIER Sabrina | Mme KUCZMA Maud | Mme MOUSSONNE Patricia |
| Mr CHIBLI Aziz | Mr DUPRAT Nicolas | Mr FORMOSA Mathieu |
| Mr MARAIS Philippe | POUX Sébastien | PUCHOIS Jérôme |